

**Délibération n°34/09062023**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

**PRESENTS** : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – J. RUBIO – G. SPIRHANZL – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY

**EXCUSES** : C. FATTORI (pouvoir donné à G. SPIRHANZL) - M. SIBILLE (pouvoir donné à C. CURTET) – C. RODARY (pouvoir donné à C. ORIOL) - E. CARLIER (pouvoir donné à L. PICHON)

**ABSENTS** :

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 18

**Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT** : Lucile GARNIER

**Convocation du 02/06/2023**

**OBJET : CULTURE**  
**TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2023-2024**

Madame Curtet explique que la programmation culturelle de la commune de Saint-Paul de Varces nécessite que le conseil municipal détermine les tarifs des billets d'entrée aux événements culturels de la prochaine saison.

Le but de la programmation est de proposer à un public adulte et enfant un accès au spectacle vivant sous toutes ses formes, avec des genres et des esthétiques différents, alliant divertissement et réflexion.

La catégorie de tarif est déterminée par le coût du spectacle et en cohérence avec les tarifs pratiqués dans l'agglomération.

**Tarifs adultes**

A : Plein tarif 9€

B : Plein tarif 12€ (Spectacles : « En devenir fou ! » et « Hugo celui du combat »)

C : Tarif réduit 5€

Le tarif réduit s'applique, sur présentation d'une pièce justificative, aux étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA.

**Tarifs enfants de 3 à 17 ans**

D : 5€

Les tarifs de chaque événement sont fixés selon ces conditions.

Sur le rapport de Madame Curtet,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour, 1 c

- ADOPTE la grille tarifaire pour la saison culturelle 2023-2024
- ADOPTE les tarifs de chaque événement tels qu'indiqués dans le livret annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,**  
**David RICHARD**  
**Le 09 juin 2023**



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, c. Rodary, F. Diaz, E. Carlier, J.-C. Michaud, L. Pichon
- Contre : D. Bonzy
- Abstention :